



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 81253

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur une certaine disposition visant la transmission de la pension de réversion qui crée une inégalité entre les citoyens. En effet le bénéficiaire d'une pension de réversion qui se remarie peut continuer à percevoir la pension selon les règles des conditions de ressources prévues par la loi. Mais cette possibilité ne s'applique qu'aux personnes relevant du régime général des retraites, et ne concerne pas notamment les fonctionnaires. Il lui demande comment justifier cette différence de traitement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81253

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6562

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)